



Faches-Thumesnil, le 11 juin 2026

**Arrêté du Maire**  
**portant reprise de concessions temporaires non renouvelées dans le cimetière communal**

Aff Gén/AL

Nous, Brice LAURET, Maire de la ville de FACHES-THUMESNIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2223-1 posant le principe de l'obligation pour les communes de posséder un ou plusieurs terrains consacrés à l'inhumation des morts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2223-15 confiant à la commune le droit de reprendre les terrains sur lesquels les concessions temporaires n'ont pas été renouvelées par les concessionnaires et leurs ayants droits pendant les deux années suivant la date d'expiration de la période de concession,

Vu la Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu l'arrêté n°AG-2026/07 du 10 juin 2026 portant règlement municipal du cimetière communal,

Considérant qu'il est toujours nécessaire de prévoir des concessions libres pour ceux qui le souhaitent,

**ARRÊTONS**

Article 1 :

Au regard des courriers envoyés aux familles, restés sans réponse ou des affichettes apposées sur les concessions sous-nommées (faute d'identification ou d'adresse des ayants-droits, malgré les recherches), les concessions temporaires mentionnées ci-dessous sont arrivées à expiration et feront l'objet d'une reprise à compter du 7 septembre 2026 :

N° d'allée	N° d'emplacement	Famille	Date de prise d'effet	Date d'expiration de la concession
1	45	LUNUSE Louise	30/09/1985	30/09/2015
1	67	DELFORGE / DETOMBES	28/02/1986	28/02/2016
4	28	BAUDUIN Pierre	15/01/1982	15/01/2012
4	48	PEPIN Yohan	06/04/1984	06/04/2014
4	58	D'HOOGHE Maxime	10/12/1988	10/12/2018
5	16	CAPOUX / DOYENNETTE	22/03/1974	22/03/2024
5	29	BOUCAU Jules	06/06/1979	06/06/2024
5	36	PECH Marguerite	11/08/1979	11/08/2024
7	37	DEWULF / DONDAINE	02/03/1968	02/03/2013
9	5	FACON / POULAIN	15/11/1972	15/11/2017
10	69	DUFOUR / BRUWAERT	03/11/1975	03/11/2015
10	74	CLAUS / DUPONT	06/02/1976	06/02/2021
11	6	DEBRUILLE / CHRETIEN	16/01/1947	16/01/2022
11	37	HEYLEN / LAMARCO	15/05/1973	15/05/2013
12	8	DECUYPERE / HASBROUCQ	02/05/1983	02/05/2013
15	9	FLOUREZ / DRAIN	06/06/1969	06/06/2014
15	34	KNOCKAERT / HUTSEBAUT	23/07/1969	23/07/2014
17	17	DE ROECK Henri	09/09/1985	09/09/2015
17	38	VANCOFFENOLLE / DUVIVIER	23/11/1955	23/11/2015
18	45	BUYSE / NACHTERGAELE	06/02/1958	06/02/2018
18	46	DELSINNE / DESMET	01/03/1958	01/03/2018
19	24	LEDUCQ / DATTIGNIE	20/07/1951	20/07/2011
20	23	DECUIGNIERES / MENU	26/06/1973	26/06/2018
20	70	PLANCOQ / VIGNACQ	04/07/1962	04/07/2022
21	4	DELEZENNE David	03/02/1970	03/02/2015



N° d'allée	N° d'emplacement	Famille	Date de	Envo
21	12	DUBOIS Michel	25/04/1951	Envo
21	21	VAN GEERSDAELE Patrick	28/04/1951	Reçu en préfecture le 15/06/2026
21	22	RESCINITI Patricia	21/01/1954	Publié le
21	25	DOUCY Michel	17/02/1955	25/04/2026
21	38	VERVAECK Dominique	16/08/1972	25/04/2026
22	11	HENNIN / DUPREZ	08/03/1952	25/04/2026
22	31	DELROISE / ROBERT	16/07/1984	25/04/2026
22	51	DUQUESNOY Albert	08/07/1963	25/04/2026
22	76	COPIN / LECLERCQ	13/06/1966	25/04/2026
23	12	DECROIX / VANHUYSSE	11/02/1953	25/04/2026
23	18	THIBAUT / VAILLANT	21/04/1953	25/04/2026
23	40	DELCROIX / MOUVEAUX	10/02/1961	25/04/2026
23	58	VANHOUCK / LÉU	13/12/1966	25/04/2026
25	13	CROMBET / VANHUYSSE	10/03/1970	25/04/2026
25	17	BRULLE / DESCAMPS	10/05/1954	25/04/2026
25	19	FÉNART Anna	24/04/1954	25/04/2026
25	31	GODON / BERNIER	03/10/1955	25/04/2026
25	75	DUCOULOMBIER / DE WASCH	02/02/1967	25/04/2026
26	18	DUVAL / CAPON	09/11/1953	25/04/2026
26	33	WEYENBERGH / DUFLOS	30/04/1955	25/04/2026
26	50	PARENT / DEPREU	20/03/1962	25/04/2026
26	78	LABALETTE Julienne	26/08/1966	25/04/2026
27	11	DEBIEN / DELECOURT	09/03/1986	25/04/2026
27	15	BIACHES / LEROY	23/08/1964	25/04/2026
27	59	JOUY / DEROUCK	12/08/1966	25/04/2026
28	11	BEGNI Vincent	03/07/1964	25/04/2026
28	43	PASBECQ / LECLERCQ	07/07/1959	25/04/2026
29	13	PILON Jacques	03/04/1944	25/04/2026
29	77	LUCAT Marie-Thérèse	15/09/1983	25/04/2026
30	24	BREUVART / MULLER	26/09/1981	25/04/2026
30	61	VITEAUX Jean	27/09/1986 (TC)	25/04/2026
32	42	CALLEBAUT / WAUQUIER	02/01/1993	25/04/2026
32	48-49	Famille PESSE / MENEZ / DOCUS	08/04/1940	25/04/2026
32	51	FAYOLLE Danièle	08/04/1963	25/04/2026
32	64	HENNION Paul	20/05/1970	25/04/2026
33	12	CNUUDE / WYBAUX	21/04/1945	25/04/2026
33	15	ORÉFICE / SOHIER	06/06/1987	25/04/2026

Envo  
 Reçu en préfecture le 15/06/2026  
 Publié le  
 ID : 059-215902206-20260611-AG202608-AR

#### Article 2 :

Les concessions visées à l'article 1er, dont les familles n'ont pas effectué le renouvellement dans le délai de 2 ans indiqué par la Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, seront reprises et remises en service pour de nouvelles inhumations. La commune se chargera de retirer les objets et monuments laissés par les familles qui ne pourront plus en disposer.

#### Article 3 :

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les concessions mentionnées ci-dessus et à leur dépôt dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.

#### Article 4 :

Les corps ne seront déposés qu'après avoir été préalablement réunis dans des boîtes à ossements ou reliquaires. Une seule boîte à ossements pourra contenir les restes de plusieurs corps trouvés dans une même concession reprise. Le dépôt s'effectuera avec le respect et la dignité qu'impose la manipulation de corps exhumés.



Article 5 :

Les noms, prénoms, années de naissance et de décès, si elles sont connues, des personnes exhumées des concessions reprises, seront consignés dans un registre consultable en mairie.

Article 6 :

Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les terrains dont la reprise est prononcée, seront remis en service et affectés à de nouvelles sépultures.

Article 7 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'entrée du cimetière et à la Mairie.

Le présent arrêté sera :

- transmis au Préfet du Nord,
- publié conformément à la législation en vigueur.

Fait à Faches-Thumesnil, le 11 juin 2026

Le Maire,



Brice LAURET

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 059-215902206-20260611-AG202608-AR

S<sup>2</sup>LOW

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le



ID : 059-215902206-20260611-AG202608-AR